

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le mardi **8 septembre 2026 à 19 h**, et à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, Jean de Blois, Marie-Eve Soucy et France Dussault**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller François Tanguay est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, Manon Fortin, est présente.

28 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1** des procès-verbaux du 3 et 24 août 2026;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1** Offre de services professionnels de base et de consultation de Cain Lamarre, conseillers juridiques;
 - 5.2** Service de recouvrement de créances municipales impayées;
 - 5.3** Résolution mandatant Cain Lamarre à des fins de représentation à la Cour municipale;
- 6 Administration financière**
 - 6.1** Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1** Demande d'aide financière au programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1** Contrat de déneigement des chemins publics Bishop et Bryant's Landing, du tronçon public du chemin Patterson, des chemins privés Dufresne, Coates et Meunier et du tronçon privé du chemin Patterson;
 - 8.2** Contrat de déneigement de la caserne nord, de six bornes sèches, des glissières de sécurité sur le chemin North et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo;
 - 8.3** Adoption - *Règlement numéro 26-572 décrétant des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue du Lac-des-Sittelles*;
 - 8.4** Offre de service professionnels - Contrôle des matériaux pour la réfection du chemin Millington;
 - 8.5** Offre de service pour la surveillance du contrat de réfection du chemin Millington;
 - 8.6** Réfection du chemin Millington : Demande d'avenant n° 1 (révision) - Plans et devis définitifs excluant les services durant la construction
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1** Demande de dérogation mineure n° 2026-06-0025 – 49, chemin Lyman;
 - 9.2** Demande de dérogation mineure n° 2026-07-0007 – 48, chemin des Diligences;
 - 9.3** Demande de permis de construction PIIA-III et IV n° 2026-07-0015 – Lot 5 385 412, 390, chemin North;
 - 9.4** Demande de permis de construction PIIA-II n° 2026-03-0003 – Lot 6 657 203, chemin Lily Butters;
 - 9.5** Demande de permis de construction PIIA-IV n° 2026-08-0009 – Lot 6 713 532, 14 rue des Deux-Montagnes;
 - 9.6** Demande de permis PIIA IV 2026-08-0010 – Lot 5 384 213, rue des Merisiers;
 - 9.7** Dépôt d'un projet à l'appel à projets paysages de la MRC de Memphrémagog;
 - 9.8** Embauche d'un directeur du Service urbanisme et environnement;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1** Demande de contribution financière d'Action Memphré-Ouest;

- 10.2 Demande de subvention au fonds d'aide aux initiatives citoyennes présentée par Jasmine Brien;
- 10.3 Création du comité embellissement Racines et Fleurs et nomination de ses membres;
- 10.4 Demande de don au East Bolton Cemetery Association;
- 10.5 Acceptation de la soumission d'Entretiens Eastman pour la préparation de l'aménagement paysager au parc Fessenden;
- 10.6 Acceptation de la soumission de Jardins Eastman pour la réalisation du nouvel aménagement paysager au parc Fessenden;
- 11 **Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Acceptation du tarif pour le traitement des matières résiduelles organiques
- 12 **Santé et bien-être**
- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2026-09-232)

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 24 AOÛT 2026 (233)

2026-09-233

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 août et de l'assemblée extraordinaire du 24 août 2026, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 août 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 24 août 2026, soient adoptés et approuvés avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE BASE ET DE CONSULTATION DE CAIN LAMARRE, CONSEILLERS JURIDIQUES (234)

2026-09-234

ATTENDU l'offre de services professionnels du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., présentée le 17 août 2026, portant sur une banque de 15 heures de consultation générale (dossiers judiciairisés exclus), à un taux horaire réduit;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d'autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE

5.2 SERVICE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES (235)

2026-09-235 **ATTENDU** l'offre de services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., présentée le 17 août 2026, pour le recouvrement des créances municipales impayées, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

le cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., soit mandaté de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les modalités et conditions de l'offre de service du 17 août 2026.

ADOPTÉE

5.3 RÉSOLUTION MANDATANT CAIN LAMARRE À DES FINS DE REPRÉSENTATION À LA COUR MUNICIPALE (236)

2026-09-236 **Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

de mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (237)

Liste des comptes payés du 3 août au 8 septembre

Salaires au net	Paie du 2026-08-05	17 480,81
Salaires au net	Paie du 2026-08-12	17 250,47
Salaires au net	Paie du 2026-08-19	18 658,50
Salaires au net	Paie du 2026-08-26 (+ élus et pompiers)	41 795,65
Salaires au net	Paie du 2026-09-02	15 845,55
Atelier Boréal Architecte	Honoraires, plan belvédère quai Bryant	2 299,50
Avizo Experts	Ponceaux ch. North	801,96
Balby G. Percussions	Atelier de percussions - Austin en fête	845,85
Bell Canada	Ligne d'urgence	299,44
Bell Mobilité	Cellulaires	139,70
Beneva	Assurance collective - Août	7 280,57
Cain Lamarre	Frais juridiques	4 769,33
CIBC VISA	Abonnements, fournitures de bureau, divers	4 107,91
CRM Imprimerie	Carton Austin en fête	413,91
Caroline Falcao	Travaux en communications	1 120,00
Claude Desrosiers	Achat de dalle - terrain de pétanque	33,85

Cogeco	Internet (3 comptes)	688,23
Discomobile SR Party	DJ - Austin en fête	775,00
Druide Informatique	Abonnement annuel Antidote 13 postes	269,04
Enviro5	Livraison toilettes portatives - Austin en fête	218,66
Ferme Quatre Vents	Animation mini ferme - Austin en fête	1 500,00
FQM Assurance	Assurances pour génératrices	191,84
GLS	Transport, feux d'artifice - Austin en fête	413,86
Groupe Lapalme	Contrat approvisionnement pierre concassée	251 635,15
Hakim et Son Band	Band et équipement - Austin en fête	1 350,00
Hiro Gagnon	Maquillage de fantaisie - Austin en fête	350,00
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	1 048,32
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager, août	1 935,00
JLD-Lague	Pièces pour tracteur	65,84
Johnny B. & Blue Kats	Prestation musicale - Austin en fête	1 500,00
Les Services EXP	Étude technique : ponceau Millington	919,80
Les Services EXP	Plans et devis : réfection rue du LDS	3 391,76
Lion Divertissement	Dépôt final 50 % - Austin en fête	2 335,45
Locaplus	Location d'équipements - Austin en fête	6 750,13
Méchoui Expert	Repas - Austin en fête	7 393,58
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - juillet	37 941,42
Personnel	Déplacements / kilométrage	1 027,13
Personnel	Déboursés divers	1 723,35
Pitney Bowes Leasing	Location - timbreuse	757,28
Pitney Works Canada	Rechargement - timbreuse	1 161,75
PROFLEXO	Location du camion voirie - août	1 321,06
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - juillet	14 157,68
Citoyens	Remboursements divers	2 094,31
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	250,67
Reflét du Lac	Offre d'emploi - directeur urbanisme	1 029,03
Retraite Québec	RREM	2 803,63
Ricova services	Collectes matières résiduelles - juillet	14 794,02
SonxplusTechnologies	Batterie pour système d'alarme - Carrefour	160,32
TAP MAT	Rouleau tapis caoutchouc - Austin en fête	1 260,95
Xerox	Frais d'impression et location photocopieurs	568,36
Total payé du 3 août au 8 septembre 2026		496 925,62

Liste des comptes à payer en date du 8 septembre

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AGC Serrurier	Appel de service	494,40
Beneva	Assurance collective - septembre	7 280,57
Cain Lamarre	Frais juridiques	5 021,20
Huissier Sherbrooke	Honoraires	110,60
Kezber	Abonnements, soutien technique	3 236,96
MRC Memphrémagog	Équilibration du rôle septembre	3 066,58
Reflét du Lac	Offre d'emploi - Technicien-ne en taxation	1 023,28

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Bédard Gestion Parasitaire	Traitement nid de guêpes - caserne North	172,46
Boivin & Gauvin	Équipements pour pompiers	646,16
Communication Plus	Réinitialisation du modem	160,97
Compresseurs Québec	Entretien compresseur d'air - caserne	1 106,94
Létourneau Marine	Entreposage du bateau (1er versement)	650,00
Pierre Chouinard & Fils	Essence et carburant diesel	3 737,76
Pneus Metro	Achat de pneus - camion #651 (urgence)	9 939,88
Régie de police	Entente 2026 - septembre	67 108,00
Sani Gear	Nettoyage - habits de combat	158,41
Ville de Magog	Service d'entraide incendie	315,88

VOIRIE ET TRANSPORT

Déneigement Mountain Side	Fauchage	5 101,45
Excavation S. Mierzwinski	Rouleau compacteur + nivelage	4 150,60
Excavation S. Mierzwinski	Transport de compost	586,37
Récupération L. Maillé	Récupération cerf - ch. North	344,93
Signalisation de l'Estrie	Signalisation et enseignes	1 058,46
Silex Industriel	Outils et fournitures de voirie	437,94

HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Enviro5	Contrat de vidange des fosses (juillet)	28 509,39
Eurofins Environex	Analyses selon RQEP + analyses puits	10 129,38
Ress. des Frontières	Entente 2026 - 5e versement	3 861,21
Zone Éco	Enfouissement + compostage – 2 mois	10 200,83

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Cain Lamarre	Frais juridiques	1 103,13
Fondation PlanèteSOS	Journée environnement	402,41
Formules Municipales	Cartons pour permis	163,78
Lessard L'Hérault Blanchard	Plan - situation des lieux d'une propriété	5 720,01

LOISIRS ET CULTURE

Comma Imagination	Austin en fête, jeux d'eau	916,42
Daniel Plante	Nettoyage Carrefour - juillet + août	510,00
Dist. Sports Loisirs	Filet de remplacement - pickleball	172,41
Enviro5	Location toilettes - Austin en fête	579,55
GARO Électrique	Prise - parc des Loisirs	332,18
Groupe Degrandpré	Réparation d'une fuite - jeux d'eau	413,92
Inspectech	Révision d'étude : inst. septique, chalet	344,93
L'Air en Fête	Facture finale - camp de jour	912,22
Location Langlois	Location de clôture, lac Orford	96,85
Sanivac	Location de toilette - parcs	5 019,80

IMMOBILISATIONS

Bigis Experts Conseils	Services de génie : passerelle quai Bryant	2 040,81
Total comptes à payer au 8 septembre		187 339,03

2026-09-237 **ATTENDU QUE** la greffière-trésorière dépose les listes des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
- 3. la liste des comptes payés au montant de **496 925,62 \$** soit approuvée;
- 4. la liste des comptes à payer au montant de **187 339,03 \$** soit approuvée;
- 5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE
* * * * *

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS (238)

2026-09-238 **ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des

services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

ATTENDU QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Austin souhaite bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Austin prévoit les formations « pompier 1 » pour deux pompiers et les formations d’officier non urbain pour quatre personnes au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l’article 6 du programme;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

de présenter une demande d’aide financière au programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité intérieure et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS BISHOP ET BRYANT’S LANDING, DU TRONÇON PUBLIC DU CHEMIN PATTERSON, DES CHEMINS PRIVÉS DUFRESNE, COATES ET MEUNIER, AINSI QUE DU TRONÇON PRIVÉ DU CHEMIN PATTERSON (239)

2026-09-239

ATTENDU l’offre de services de M. Philip Stone pour le déneigement des chemins et endroits suivants pour l’hiver 2026-2027 :

Chemins et endroits visés		Prix (taxes en sus)
1.	Chemins publics Bishop, Bryant’s Landing (incluant le quai et le stationnement) et tronçon public du chemin Patterson (incluant l’aire de virage)	21 525,00 \$
2.	Chemin Dufresne (privé)	5 125,00 \$
3.	Chemins Coates et Meunier (privés)	22 832,00 \$
4.	Chemin Patterson (tronçon privé)	5 125,00 \$
	Total avant taxes	54 607,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy

ET RÉSOLU :

d'accorder à M. Philip Stone un contrat au montant total de **54 607,00 \$**, taxes en sus, comportant les volets suivants :

- a. déneigement des chemins Bishop, Bryant's Landing (stationnement et quai compris) et du tronçon public du chemin Patterson (aire de virage comprise) au montant de **21 525,00 \$**, taxes en sus;
- b. déneigement du chemin Dufresne au montant de **5 125,00 \$**, taxes en sus;
- c. déneigement des chemins Coates et Meunier au montant de **22 832,00 \$**, taxes en sus;
- d. déneigement du tronçon privé du chemin Patterson au montant de **5 125,00 \$**, taxes en sus;

le tout sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2026-2027.

ADOPTÉE

8.2 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA CASERNE NORD, DE SIX BORNES SÈCHES, DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN NORTH ET DU STATIONNEMENT DU PARC CHAGNON-SHONYO (240)**

2026-09-240

ATTENDU l'offre de services suivante déposée par MTG Enr. (Martin Thibodeau) pour le déneigement de la caserne nord, de six bornes sèches, des glissières de sécurité sur le chemin North et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo, pour un contrat d'un an (saison hivernale 2026-2027);

Enlèvement de la neige aux endroits ci-dessous et épandage de sable lorsque les conditions l'exigent :	
a) Entrée et stationnement de la caserne nord (483, chemin North)	1 180,00 \$
b) Stationnement du parc Chagnon-Shonyo (angle du chemin North et de la Route 112)	4 140,00 \$

Entretien et déneigement des bornes sèches (valves comprises) suivantes :		
a) Chemin North, au lac Malaga		410,00 \$
b) Chemin North, au lac Gilbert		430,00 \$
c) Chemin North, intersection chemin Shuttleworth		450,00 \$
d) Halte routière, Route 112 au lac Orford		430,00 \$
e) Rue des Liserons, Domaine du Mont-Orford		430,00 \$
f) Chemin Meunier, Domaine des Hauteurs d'Austin		450,00 \$
Entretien et déneigement des glissières de sécurité suivantes :		
a) Intersection de la Route 112 et du chemin North		650,00 \$
b) Chemin North, devant le lac Gilbert		590,00 \$
Total partiel		9 160,00 \$
Taxe sur les produits et services	5,00 %	458,00 \$
Taxe de vente du Québec	9,975 %	913,71 \$
Total		10 531,71 \$

ATTENDU QUE le prix proposé représente une augmentation de 8,8 % par rapport au contrat de l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. d'accorder à MTG Enr. le contrat de déneigement des immeubles, infrastructures et stationnement susmentionnés pour la saison hivernale 2026-2027 au prix total de **10 531,71 \$, taxes comprises;**
2. que l'offre de services déposée par MTG Enr., le contrat de déneigement (Annexe A) et la présente résolution sont retenus comme l'obligation contractuelle des deux parties.

ADOPTÉE

8.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 26-572 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (241)

2026-09-241

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné le 24 août 2026 en vue de l'adoption du *Règlement n° 26-572 décrétant des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue du Lac-des-Sittelles;*

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 26-572 décrétant des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue du Lac-des-Sittelles.*

ADOPTÉE

8.4 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN MILLINGTON (242)

2026-09-242

ATTENDU les travaux de réfection du chemin Millington, dont le contrat a été attribué à la séance du conseil spécial du 24 août dernier;

ATTENDU QU'une demande de prix a été soumise à deux firmes, soit Groupe ABS inc. et EXP;

ATTENDU QUE l'offre des services déposée par Groupe ABS inc. est la plus basse soumission conforme, au montant de 46 620,11 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services déposée par Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection du chemin Millington, au montant de 46 620,11 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

8.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN MILLINGTON (243)

2026-09-243

ATTENDU les travaux de réfection du chemin Millington, dont le contrat a été attribué à la séance du conseil spécial du 24 août dernier;

ATTENDU le budget d’honoraires déposé par EXP au montant de 34 750,00 \$, taxes en sus, pour les services de surveillance bureau (ingénieur), surveillance chantier (technicien), visites provisoire et finale et documents post construction;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

D’accepter l’offre de services déposée par EXP pour la surveillance des travaux de réfection du chemin Millington, au montant budgétaire de 34 750,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 RÉFECTION DU CHEMIN MILLINGTON: DEMANDE D’AVENANT N° 1 (RÉVISION) - PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS EXCLUANT LES SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION (244)

2026-09-244

ATTENDU QUE le projet de réfection du chemin Millington a subi des imprévus en cours d’élaboration (dont une demande de certificat d’autorisation au MELCCFP, analyse des intrants du Domaine 54 et du parc municipal situés en amont, relevés topographiques, biologistes, etc.);

ATTENDU QU’EXP a soumis un avenant à l’offre de services du 10 avril 2025, au montant de 35 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

D’accepter l’offre de services déposée par EXP pour l’avenant no 1, daté du 19 août 2026 au montant de 35 500,00 \$, taxes en sus

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-06-0025 – 49, CHEMIN LYMAN (245)

2026-09-245

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2026-06-0025 visant la récupération de chablis, d’arbres morts et l’abattage d’arbres durant l’été;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage n° 16-430* prévoit à l’article 116 que l’abattage, dans un secteur d’exploitation contrôlé, doit se réaliser durant la période de gel;

ATTENDU QUE les travaux de récupération de chablis et d’arbres morts ne pourra se réaliser en hiver, car les arbres ne seront pas visibles;

ATTENDU QUE l’été tire à sa fin et que la période de nidification est terminée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 14 août 2026;

ATTENDU l’avis favorable du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 7 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil approuve, conformément au *Règlement n° 18-460 sur les dérogations mineures*, la demande de dérogation mineure n° 2026-06-0025, à la condition que les travaux de récupération de chablis, d'arbres morts et d'abattage ne débutent seulement qu'à compter du 1^{er} octobre 2026.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-07-0007 – 48, CHEMIN DES DILIGENCES (246)

2026-09-246

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2026-07-0007 visant à régulariser une marge avant de 8,78 m;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage n° 16-430* prévoit que la marge avant minimale pour un bâtiment accessoire dans cette zone est de 10 m;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire a été installé sur des pieux vissés sur un coin avant par erreur et qu'il est difficile de déplacer les pieux sans endommager le paysagement qui le camoufle;

ATTENDU QUE ce bâtiment accessoire a été construit en 2013 et ne cause pas de préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 14 août 2026;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 7 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil approuve, conformément au *Règlement sur les dérogations mineures*, la demande de dérogation mineure n° 2026-07-0007, pour une marge avant de 8,78 m.

ADOPTÉE

9.3 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA-III ET IV 2026-07-0015 – LOT 5 385 412, 390, CHEMIN NORTH (247)

2026-09-247

ATTENDU la demande de permis de construction n° 2026-07-0015 pour la construction d'une nouvelle résidence dans la zone 4.2-RU dans une pente de plus de 15 % et dont le toit comporte une partie plane;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux dispositions des PIIA-III et IV selon le *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

ATTENDU QUE la maison sera implantée en retrait de la rue, en harmonie avec celles du voisinage qui sont construites dans des pentes semblables;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 7 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil approuve les demandes de PIIA-III et IV n° 2026-07-0015, conformément au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA), accompagnées des plans relatifs aux travaux visés préparés par Stéphane Bourque pour Estrie Plans, le 14 juillet 2026.

ADOPTÉE

9.4 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA II N° 2026-03-0003 – LOT 6 657 203, CHEMIN LILY BUTTERS (248)

2026-09-248 **ATTENDU** la demande de permis de construction n° 2026-03-0003 pour la construction d'une nouvelle résidence dans la zone 5.19-UL;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux dispositions du PIIA-II selon le *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

ATTENDU QUE les plans présentés et les matériaux choisis sont conformes aux exigences du PIIA-II;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement proposé répond aux exigences du PIIA-II, notamment par le reboisement partiel du terrain et le choix d'arbres et de plantes indigènes;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

QUE le conseil approuve la demande de PIIA-II n° 2026-03-0003, conformément au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA), accompagnée par les plans pour les travaux visés, préparés par Talo Plans en février 2026.

ADOPTÉE

9.5 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA-IV N° 2026-08-0009 – LOT 6 713 532, 14, RUE DES DEUX-MONTAGNES (249)

2026-09-249 **ATTENDU** la demande de permis de construction n° 2026-08-0009 dans la zone 3.3-RV sur un terrain de moins de 3000 m² pour une nouvelle fondation sur laquelle sera déplacée la maison existante;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux dispositions des PIIA-IV selon le *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

ATTENDU QUE la construction respecte les critères prévus au règlement, notamment la superficie boisée et les dimensions;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 31 août 2026, à condition que l'emplacement actuel de la maison soit revégétalisé avec des plantes indigènes après le déplacement de la maison sur la nouvelle fondation;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil approuve la demande de PIIA-IV n° 2026-08-0009, conformément au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA), accompagnée des plans pour les travaux visés préparés par Guillaume Poirier de *SCI Globale*, le 12 mai 2026, à la condition que l'emplacement actuel de la maison soit revégétalisé avec des plantes indigènes après le déplacement de la maison sur la nouvelle fondation.

ADOPTÉE

9.6 DEMANDE DE PERMIS PIIA-IV 2026-08-0010 – LOT 5 384 213, RUE DES MERISIERS (250)

2026-09-250

ATTENDU la demande de PIIA-IV n° 2026-08-0010 pour la construction d'un bâtiment principal sur un terrain de moins de 3000 m² dans la zone 3.3-RV;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux dispositions des PIIA-IV selon le *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères du PIIA-IV, notamment la superficie boisée et les dimensions du bâtiment de 99,9 m²;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil approuve la demande de PIIA-IV n° 2026-08-0010, conformément au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) accompagnée par les plans pour les travaux visés, préparés par Luc-Étienne Lessard, T.P., le 10 août 2026.

ADOPTÉE

9.7 DÉPÔT D'UN PROJET À L'APPEL À PROJETS PAYSAGES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG (251)

2026-09-251

ATTENDU QUE la MRC a mis sur pied un plan d'action Paysages 2022-2026 afin de consolider son identité territoriale dans le domaine des paysages culturels;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin a formé un comité local des paysages, lequel a développé un projet de mise en valeur des paysages sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC finance jusqu'à concurrence de 7 500 \$ les projets développés par les comités locaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité d'Austin dépose un projet au montant de 12 000 \$ pour la mise en valeur des paysages d'Austin;
2. M^{me} Manon Fortin, directrice générale soit autorisée à signer l'entente avec la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

9.8 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (252)

2026-09-252 **ATTENDU QUE** le poste est vacant depuis le 30 juin 2026 et qu'un appel de candidatures a été fait pour le poste de direction, Urbanisme et Environnement;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des candidatures et des rencontres en entrevue, le comité de sélection a retenu la candidature de M. Mathieu Dorval;

ATTENDU QUE M. Dorval possède les compétences et aptitudes requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU :

d'embaucher M. Mathieu Dorval au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 9 septembre, le tout aux conditions conforme au Guide de l'employé.

ADOPTÉE
* * * * *

10.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'ACTION MEMPHRÉ-UEST (253)

2026-09-253 **ATTENDU QU'**Action Memphré-Ouest (AMO) est l'entité responsable du Circuit de l'Abbaye, un itinéraire de marche longue durée formant une boucle de 149 km dans le secteur de l'ouest de la MRC de Memphrémagog, lequel est reconnu pour ses magnifiques paysages;

ATTENDU QUE malgré qu'AMO continue de développer et de diversifier son offre, l'organisme nécessite un soutien pour consolider ses opérations afin de pérenniser le Circuit;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog accorde une aide financière de 15 000 \$ provenant des fonds actuels de son service de Développement économique et un soutien d'accompagnement par ses professionnels;

ATTENDU QU'UN soutien financier ponctuel des municipalités membres, combiné à l'accompagnement de la MRC, permettra à AMO de poursuivre ses activités en 2027 pendant qu'elle évalue les scénarios susceptibles d'assurer la pérennité du Circuit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin fasse un don supplémentaire à Action Memphré-Ouest au montant de 5 000 \$ pour l'aider à poursuivre ses activités en 2027.

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES CITOYENNES PRÉSENTÉE PAR JASMINE BRIEN (254)

2026-09-254 **ATTENDU QUE** Mme Jasmine Brien, citoyenne d'Austin, organise l'événement « Au-delà des apparences : un projet participatif pour les citoyens d'Austin », visant à offrir aux citoyens d'Austin une série d'activités culturelles participatives leur permettant de

découvrir comment les fibres de chanvre peuvent devenir une matière de création artistique;

ATTENDU QUE l'événement, qui se tiendra en 2027, comprend une rencontre préparatoire, deux ateliers participatifs, une démonstration publique lors des Journées de la culture ainsi qu'une exposition finale avec vernissage;

ATTENDU QUE le projet se chiffre, au total, à 32 000 \$, subventionnable en grande partie par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU QUE Mme Jasmine Brien a déposé une demande d'aide financière au fonds d'aide aux initiatives citoyennes (FAIC) au montant de 4 000 \$;

ATTENDU QUE le comité d'analyse du FAIC est d'avis que l'initiative est conforme aux critères d'admissibilité du FAIC et recommande au conseil d'accorder l'aide financière demandée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité accorde à Mme Jasmine Brien une aide financière de 4 000 \$ à même l'enveloppe du fonds d'aide aux initiatives citoyennes;
2. l'aide soit versée conditionnellement à l'approbation de la subvention du CALQ;
3. la directrice générale, Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente;
4. Renaud Payant-Hébert, coordonnateur - Loisirs, culture et vie communautaire, soit mandaté pour effectuer les suivis du projet avec la promotrice.

ADOPTÉE

**10.3 CRÉATION DU COMITÉ EMBELLISSEMENT RACINES ET FLEURS ET
NOMINATION DE SES MEMBRES (255)**

2026-09-255 **ATTENDU** le nombre croissant d'initiatives qui ont vu le jour ces dernières années visant à embellir durablement notre milieu de vie et à améliorer la qualité de vie de nos citoyens, notamment par l'aménagement paysager des lieux publics, l'adhésion aux Fleurons du Québec et la création du comité local des paysages;

ATTENDU les initiatives de nature environnementale mais aussi esthétique qui sont portées par la fonction Environnement, telles que la distribution d'arbres et d'arbustes, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'Opération Grand ménage;

ATTENDU le besoin de créer une instance de concertation, de recommandation et de mobilisation autour de ces initiatives variées;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

1. de former un nouveau comité, le comité d'embellissement Racines et fleurs, comme lieu de concertation;
2. désigner la mairesse Lisette Maillé et la conseillère France Dussault, comme déléguées du conseil à ce comité;
3. de nommer les personnes ci-après, membres du comité : le coordonnateur - Loisirs, culture et vie communautaire, un membre du personnel de chacun des services des Travaux publics et de l'Environnement, un membre citoyen de

chacun des comités paysages, patrimoine et culturel ainsi que deux ambassadeurs Fleurons;

4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.4 DEMANDE DE DON AU EAST-BOLTON CEMETERY ASSOCIATION (256)

2026-09-256

ATTENDU QUE le comité du patrimoine recommande au conseil municipal de la municipalité d'Austin de faire un don de 500 \$ au East Bolton Cemetery Association pour le remplacement du toit du caveau funéraire du cimetière East Bolton, un cimetière communautaire patrimonial, lequel contient les sépultures de plusieurs descendants des pionniers d'Austin;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

1. d'octroyer la somme de 500 \$ au East Bolton Cemetery Association pour le remplacement du toit du caveau;
2. que la somme soit prise à même le poste budgétaire 02-700-63-360 intitulé comité patrimoine-Budget annuel ».

ADOPTÉE

10.5 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ENTRETIENS EASTMAN POUR LA PRÉPARATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC FESSENDEN (257)

2026-09-257

ATTENDU QUE la Municipalité adhère au programme des Fleurons depuis plus de trois ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a travaillé en étroite collaboration avec la compagnie d'architecture du paysage NaturEden pour réaliser les plans;

ATTENDU QUE le réaménagement du parc Fessenden rehaussera visuellement le site grâce à des floraisons colorées tout au long des saisons et à un accueil végétal qui soulignera clairement l'entrée de la municipalité;

ATTENDU QU'une zone de repos sera aménagée pour offrir un lieu confortable aux visiteurs de passage et que cette mise en valeur fera du parc Fessenden un repère attrayant et fonctionnel;

ATTENDU QUE la compagnie Jardins Eastman assurera la plantation et la coordination des travaux exécutés par Entretien Eastman qui elle possède la machinerie pour préparer les zones avant plantation;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin accepte la soumission d'Entretien Eastman Inc. au montant de 8 393,18 \$ taxes incluses, pour réaliser la préparation des zones à aménager au parc Fessenden (en octobre) selon les plans réalisés par NaturEden et coordonné par Jardins Eastman (plantation et travaux).

ADOPTÉE

10.6 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE JARDINS EASTMAN POUR LA RÉALISATION DU NOUVEL AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC FESSENDEN (258)

2026-09-258 **ATTENDU QUE** la Municipalité adhère au programme des Fleurons depuis plus de trois ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a travaillé en étroite collaboration avec la compagnie d'architecture du paysage NaturEden pour réaliser les plans;

ATTENDU QUE le réaménagement du parc Fessenden rehaussera visuellement le site grâce à des floraisons colorées tout au long des saisons et à un accueil végétal qui soulignera clairement l'entrée de la municipalité;

ATTENDU QU'une zone de repos sera aménagée pour offrir un lieu confortable aux visiteurs de passage et que cette mise en valeur fera du parc Fessenden un repère attrayant et fonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin accepte la soumission de Jardins Eastman au montant de 15 939,41 \$, taxes incluses, pour mener à bien le projet en octobre, ce qui comprend la livraison des plantes requises au plan, la plantation et la coordination avec la compagnie qui aura la charge de la préparation des plates-bandes (Entretiens Eastman), selon les modalités et conditions énoncées dans la soumission datée du 14 août 2026.

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 ACCEPTATION DU TARIF POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (259)

2026-09-259 **ATTENDU QUE** Zone-Éco a transmis une correspondance indiquant le tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 dans le cadre de l'entente intermunicipale pour le traitement des matières organiques du territoire de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE le nouveau tarif est indexé de 3,3 % en conformité avec l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin accepte le tarif de 86,81 \$/tonne pour le traitement des matières résiduelles organiques à compter du 1^{er} janvier 2027.

ADOPTÉE

* * * * *

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (260)

2026-09-260 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère M.-E. Soucy, l'assemblée est levée à 20 h 41.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière